

Publié le 02/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Sous la présidence de : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI

Autres membres présents : Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ -
Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN -
Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER - Monsieur El Abbès SEBBAR.

Étaient absents/excusés : Monsieur François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) -
Monsieur Jean-Claude COSSET- Monsieur Vivien JULHES - Madame Aya KOFFI - Madame Anne
de CHALENDAR - Monsieur Eric PASQUIER.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique MORANGE

Date de convocation.....	18 novembre 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	12
Nombre de votants.....	12
Nombre d'absent	5
Pour.....	12
Contre	0
Abstention :	0

N° 1 : Modification du tarif dit libre pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Le SAAD du CCAS de LA ROCHELLE est membre du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) PART 'ÂGES et il intervient auprès des seniors et des personnes handicapées de LA ROCHELLE et des communes membres du Groupement.

Dans le cadre de sa tarification, le SAAD applique 3 tarifs :

- Un tarif horaire fixé par le Département de la CHARENTE - MARITIME dans le cadre du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre le GCSMS et l'autorité de tarification (26,40 euros à compter depuis le 1^{er} avril 2024). Ce tarif concerne les interventions réalisées dans le cadre des plans d'aide APA, PCH et aide sociale établis par le Conseil Départemental ;
- Un tarif fixé par les caisses de retraite (2024) : la CNAV (26,30 euros) et la CNRACL (25,60 euros).
- Un tarif dit libre (ou non conventionné) fixé par le Conseil d'Administration.

A ce jour, ce dernier tarif est de 29 euros/heure d'intervention (tarif identique pour le 4 SAAD intervenant pour le GCSMS).

Au regard des tarifs pratiqués par les autres SAAD intervenant sur le territoire (en moyenne de **30,53 euros** en 2024), de la situation financière du SAAD du CCAS de LA ROCHELLE et de l'augmentation de nos dépenses, il est proposé d'appliquer un tarif de **31 euros** à compter du **1^{er} février 2025**. Ce tarif sera identique pour les 4 SAAD du GCSMS.

Il est proposé au Conseil d'administration de valider cette proposition.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-Présidente

Danièle CARLIER-MISRAHI